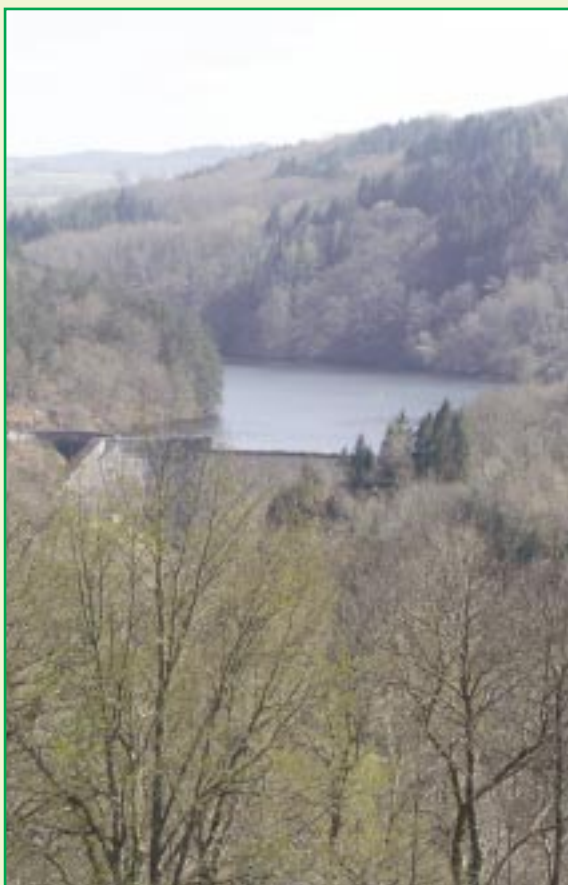


Frayeres artificielles : une expérience encourageante



Le lac du Mont Larron (57 hectares)

Après plusieurs années d'échanges de courriers, d'envois de projets réciproques, d'études de faisabilité, une convention a été signée en juin 2001 entre la fédération de pêche de la Haute-Vienne et Electricité de France. Cette convention nous autorise à poser des frayeres artificielles, à titre expérimental, sur deux lacs prioritairement destinés à la production d'énergie : le lac de Sainte-Hélène à Bujaleuf, et le lac du Mont Larron à Peyrat le Château. Electricité de France est très intéressée par ce projet qui vise deux objectifs : combattre l'appauvrissement piscicole de ses grands plans d'eau, et permettre aux populations de poissons existantes d'assurer une descendance locale.



De nombreuses espèces - gardon, carpe, brème, brochet, perche, ... - utilisent des supports végétaux pour y déposer leurs œufs.

Or les barrages de la Maulde sont très encaissés et parfois soumis à de forts marnages : les parois rocheuses et/ou les mises à sec des berges ne permettent pas à la végétation aquatique de se développer ; d'où l'utilité des frayeres qui serviront de support de ponte.

Mais pour le moment, cette expérimentation n'exclut pas l'alevinage effectué - et maintenu - par la fédération ; il vient en complément.

MATÉRIEL UTILISÉ

Notre choix s'est porté sur des frayeres artificielles composées de balais en fibre synthétique. Ce matériau moderne présente bien des avantages par rapport à l'épicéa testé dans les années 1970-80 : il évite en effet la propagation des maladies, empêche la fixation des bactéries et permet une bonne répartition des œufs.

Les fibres font 15 cm de longueur et sont fixées par touffes sur des balais ; un cadre métallique de 2 m sur 1 m regroupe 15 balais ; 4 cadres fixés les uns aux autres forment une frayère.

Ainsi, chaque frayère compte environ 1 200 000 fibres sur

une surface de 8 m², et remplace une plantation d'herbes ou de roseaux. Ce sont au total 104 m² de frayères qui ont été installés, nécessitant 300 m de chaîne, 90 flotteurs, 52 poids de 40 kg, 150 attaches rapides et l'utilisation de 3 bateaux.



Le lac de Bujaleuf (48 hectares)

CHOIX DES SITES

Pour que les frayères artificielles soient réellement productives, il faut choisir leurs emplacements avec soin. A l'éclosion, les alevins devront trouver sur place des quantités de nourriture suffisantes pour permettre leur développement, et disposer d'un abri qui les mette hors d'atteinte des prédateurs.

Après reconnaissance, sept sites ont été retenus - 3 au lac de Sainte-Hélène et 4 au lac du Mont Larron - pour y installer les treize frayères.

Ces emplacements sont situés à environ 10 m de la rive, et à des profondeurs de 2 à 6 m. Chaque frayère y est maintenue sur place par des chaînes reliées à quatre poids de 40 kg posés sur le fond. Chacune est immergée entre 40 et 50 cm sous la surface, soutenue par des bouées qui régulent la flottaison : si le niveau du lac baisse, les bouées accompagnent la frayère dans sa descente.



RÉSULTATS CONSTATÉS

Aux printemps 2002 et 2003, aucune ponte de brochets n'a pu être vue.

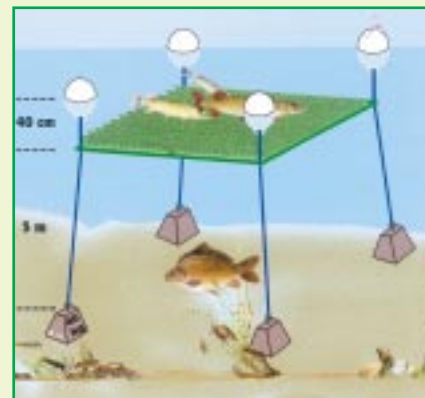
Sur le lac du Mont Larron, les marnages sont sans doute trop importants : régulateur de l'ensemble des barrages de la Maulde, il subit des variations régulières de plus ou moins quatre ou cinq mètres d'eau !

A Sainte-Hélène, les variations sont bien moindres : une cinquantaine de centimètres au plus. Mais les géniteurs auront peut-être préféré les frayères naturelles ...

L'expérience se poursuivant sur plusieurs années, des

corrections vont être apportées pour permettre des pontes de brochets, pour le plus grand plaisir des pêcheurs.

Ces frayères sont malgré tout une aide notable à la reproduction, en particulier pour le poisson fourrage : en effet, un suivi régulier a permis d'observer la présence de perches, gardons, brèmes et carpes, dont la frénésie amoureuse n'a pas manqué de troubler la quiétude des lieux ! Leurs œufs y ont éclos à l'abri des fibres, et leurs alevins s'y sont développés.



Croquis : Alain MONTEAUX

UN GRAND MERCI

En février et juin 2002 et 2003, dix journées ont été nécessaires pour installer les treize frayères, puis les démonter avant la période estivale. Une dizaine de personnes ont été mobilisées à chaque opération, et il convient de souligner le rôle actif des AAPPMA de Bujaleuf et de Peyrat le Château : leur aide tant en personnes qu'en matériel (prêt de bateaux) a été précieuse au cours de ces manœuvres souvent délicates.



Le montant estimé de l'investissement pour quatre années et pour les deux lacs est d'environ 18 300 euros (120 000 francs).

Au regard de la réussite de l'expérience, et compte-tenu que le montant de l'alevinage surdensitaire pourra être diminué à court terme, ceci est un investissement très raisonnable et rentable.

De plus, ce projet devrait bénéficier d'une participation d'Electricité de France et de l'Union Nationale pour la Pêche en France à hauteur de 50 %.

